



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement Distr. GÉNÉRALE

TD/B/EX(20)/2 27 janvier 1999

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT Vingtième réunion directive Genève, 5 février 1999 Point 4 de l'ordre du jour provisoire

> RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED SUR LES RÉSULTATS DU SOMMET "PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT" TENU À LYON (FRANCE) DU 9 AU 12 NOVEMBRE 1998

TABLE DES MATIÈRES

			Paragraphes
Α.	MANDA	AT	1 - 5
В.	POUR UNE PARTICIPATION ACCRUE DES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX AUX TRAVAUX DE LA CNUCED		6
C.	LES E	NJEUX	7
D.	LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU SOMMET "PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT"		8 - 27
	D.1	La question de la légitimité et de la représentativité des partenaires potentiels	9
	D.2	Choix des partenaires potentiels, en particulier dans le cas des ONG et des entreprises privées	10 - 11
	D.3	La définition du "partenariat" et le choix des domaines de coopération	12 - 13
	D.4	Comment mobiliser les bons participants du point de vue thématique et géographique	14 - 15
	D.5	L'organisation d'une réunion d'un genre nouveau	16 - 17
	D.6	L'importance d'une stratégie de communication efficace	18 - 22
	D.7	Comment adapter les méthodes de travail de la CNUCED pour en faire un partenaire efficace des acteurs non gouvernementaux	23 - 27
_C	CONCLUSIONS		28 _ 20

A. MANDAT

1. Selon la Déclaration de Midrand (TD/378/Rev.1), "le partenariat pour le développement doit reposer sur une définition claire des rôles, l'établissement d'objectifs communs et une action conjointe. D'un point de vue pratique, cela signifie :

[...]

La mobilisation de ressources humaines et matérielles en faveur du développement par le dialogue et une action commune des gouvernements et de la société civile;

Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour parvenir à des taux de croissance supérieurs et à un plus grand développement".

- 2. Toujours aux termes de cette déclaration, "Le Secrétaire général de la CNUCED organisera une réunion avec les acteurs du développement afin qu'ils lui donnent des avis sur les moyens de promouvoir la participation de la société civile à la CNUCED, de façon à instituer un partenariat durable pour le développement entre les acteurs non gouvernementaux et la CNUCED".
- Aux paragraphes 117 à 119 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378/Rev.1), la Conférence a réaffirmé l'importance de la participation d'acteurs non gouvernementaux aux activités de la CNUCED. "Pour accroître la participation de la société civile et édifier un partenariat durable en faveur du développement entre les acteurs non gouvernementaux et la CNUCED", elle a prié le Secrétaire général "de tenir des consultations avec ces acteurs, compte tenu de l'expérience acquise par d'autres organismes des Nations Unies et par des organisations internationales et régionales en ce qui concerne la participation de la société civile, et de présenter des recommandations au Conseil du commerce et du développement". Enfin, la Conférence s'est félicitée "de la décision prise par le Secrétaire général d'organiser une réunion avec des acteurs du développement pour qu'ils le conseillent", et l'a invité à informer le Conseil des résultats de cette réunion. Celle-ci devait être financée au moyen de ressources extrabudgétaires et, à cet égard, le Secrétaire général de la CNUCED remercie vivement la ville de Lyon et le Gouvernement français de leur généreux concours, qui a permis la tenue du Sommet "Partenaires pour le développement".
- 4. Le Sommet a eu lieu du 9 au 12 novembre 1998. Il était articulé autour de deux grands thèmes, chaque volet comportant plusieurs réunions :
 - "Partenariats de l'ONU pour un commerce électronique mondial" (GET UP), sur la base des programmes de la CNUCED visant à moderniser l'administration commerciale et les systèmes de transport, ainsi qu'à améliorer la participation des pays en développement aux réseaux mondiaux d'information;
 - "Profit et développement", avec l'élaboration de projets mettant les mécanismes du marché au service du développement et portant sur le microfinancement, la gestion des risques liés aux produits

de base et le financement structuré, le commerce des ressources biologiques et l'investissement.

5. L'assemblée annuelle de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement, la cinquième assemblée mondiale des pôles commerciaux et la sixième assemblée mondiale des Jeunes entrepreneurs se sont déroulées parallèlement au Sommet. Plusieurs activités avaient également été mises sur pied par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre du commerce international CNUCED/OMC et le groupement lyonnais d'ONG "Reprenons l'initiative", en coopération avec la CNUCED. La Lyonnaise de Banque et l'Observatoire européen de géopolitique ont organisé un colloque sur le thème "Les enjeux des relations Nord-Sud à l'orée du XXIe siècle".

B. POUR UNE PARTICIPATION ACCRUE DES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX AUX TRAVAUX DE LA CNUCED

- 6. L'initiative "Partenaires pour le développement" répond à la nécessité d'adapter l'action de la CNUCED aux réalités suivantes :
 - Les acteurs non gouvernementaux (y compris les entreprises privées) jouent un rôle croissant dans la définition du cadre du développement économique. La contribution et la participation de ces acteurs qui sont souvent le moteur de l'évolution aussi rapide que profonde des techniques, des finances et du commerce à l'échelle nationale et internationale sont essentielles au succès des stratégies de développement.
 - Les acteurs non gouvernementaux peuvent mettre d'immenses ressources (humaines, techniques et financières) au service de la CNUCED, surtout, mais pas exclusivement, pour l'exécution de ses activités concrètes. Dans certains cas, les ressources non gouvernementales peuvent compléter utilement l'aide publique au développement, et dans d'autres (s'agissant en particulier des techniques de pointe, comme celles du commerce électronique) les connaissances et les apports spécialisés du secteur privé sont extrêmement précieux pour la réalisation des programmes d'assistance technique.
 - Pour être efficaces, les services de la CNUCED doivent être davantage axés sur des catégories d'utilisateurs qui ne sont pas nécessairement des gouvernements ou des institutions du secteur public. La collaboration étroite de ces nouveaux types d'utilisateurs est indispensable si l'on veut que le programme de travail de la CNUCED reste adapté à une économie mondiale en pleine évolution.
 - Une coopération plus étroite avec le secteur privé et les ONG exige l'adoption de méthodes de travail plus souples et plus efficaces, ce qui accélérera les efforts entrepris pour moderniser et adapter le cadre institutionnel et la gestion de la CNUCED aux réalités du développement économique, et parachèvera la restructuration récente de l'organisation.

C. LES ENJEUX

- 7. Le Sommet "Partenaires pour le développement" visait avant tout à démontrer que la CNUCED était capable d'établir des partenariats concrets avec des acteurs non gouvernementaux. L'idée de partenariat avec le secteur privé et la société civile était à l'étude depuis un certain temps déjà, mais c'était la première fois que la CNUCED essayait de la mettre en pratique en organisant une réunion où les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux seraient placés sur un pied d'égalité. Le Sommet lui a donné l'occasion de mettre au point sa propre politique de collaboration avec la société civile et le secteur privé. Elle a dû trouver des réponses à plusieurs questions essentielles qui se sont posées pendant la préparation de cette réunion, en particulier :
 - La question de la légitimité et de la représentativité des partenaires;
 - Le choix de partenaires potentiels, en particulier dans le cas des ONG et des entreprises privées;
 - La définition du "partenariat" et le choix des domaines de coopération;
 - Comment mobiliser les bons participants afin que toutes les régions du monde soient convenablement représentées et que les grands problèmes de développement soient pris en compte, et comment s'assurer le concours de responsables du secteur public et du secteur privé occupant des postes clefs, capables de traduire dans les faits les idées débattues au Sommet;
 - Incertitudes en matière d'organisation, dues au grand nombre d'entreprises et organismes participants et à leur diversité. Il fallait concilier la décision de traiter tous les participants sur un pied d'égalité et la nécessité de parvenir à des résultats clairs, réalistes et concrets;
 - L'importance d'une bonne stratégie de communication;
 - Comment adapter les méthodes de travail de la CNUCED pour en faire un partenaire efficace des acteurs non gouvernementaux.

D. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU SOMMET "PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT"

8. Des résumés des débats ainsi que des fiches d'information sur les partenariats concrets décidés pendant le Sommet sont publiés séparément. Les conséquences du Sommet pour la participation d'acteurs non gouvernementaux aux travaux de la CNUCED vont cependant bien au-delà. De l'avis du Secrétaire général, les partenariats conclus à Lyon devraient tous contribuer efficacement à la solution de certains grands problèmes de développement, mais l'importance réelle du Sommet réside dans le fait qu'il a ouvert de nouvelles voies qui permettront à la CNUCED et à ses partenaires de lancer ensemble des idées novatrices et de trouver des méthodes de travail originales pour aider l'organisation à s'acquitter de sa tâche.

- D.1 La question de la légitimité et de la représentativité des partenaires potentiels
- 9. Dans un contexte intergouvernemental, les personnes avec qui le secrétariat est appelé à collaborer principalement des représentants des États membres sont clairement définies. Mais il n'y a pas de définition précise des représentants de la société civile ou du secteur privé. Le secrétariat a adopté comme principe directeur l'idée que la participation d'acteurs non gouvernementaux ne devrait pas avoir pour but la représentation de la société civile en tant que telle : des acteurs seraient invités à collaborer avec la CNUCED pour la simple raison qu'ils étaient en mesure de contribuer concrètement à ses travaux. Ils tireraient leur légitimité en tant que partenaires potentiels de la CNUCED du fait qu'ils étaient désireux et capables de coopérer avec elle, et non d'une représentativité théorique d'une partie de la société civile.
- D.2 Choix des partenaires potentiels, en particulier dans le cas des ONG et des entreprises privées
- 10. Cette question est directement liée à celle de la légitimité et de la représentativité des partenaires potentiels. Beaucoup d'ONG ont le statut d'observateur à l'ONU, mais il était clair qu'elles ne pourraient pas toutes participer aux projets de partenariat qui se concrétiseraient à Lyon. Le secrétariat a donc décidé de ne faire appel directement qu'aux ONG spécialisées qui s'intéressaient expressément aux domaines très particuliers visés par les partenariats envisagés et qui pouvaient apporter une contribution dans ces domaines.
- 11. D'autre part, il n'était pas possible de faire abstraction des très nombreuses ONG qui s'intéressent au développement en général et qui suivent les activités de la CNUCED, puisqu'il s'agissait de mieux intégrer la société civile aux travaux de l'organisation. Un certain scepticisme régnait au début parmi ce deuxième groupe d'ONG et on craignait même à un certain moment qu'elles fussent hostiles à l'initiative "Partenaires pour le développement". Mais finalement, leur attitude a changé quand elles ont appris que même les ONG qui n'étaient pas directement associées à des projets de partenariat pourraient participer pleinement au Sommet et traiter sur un pied d'égalité avec les représentants de gouvernements, d'organisations internationales et du secteur privé. Contrairement aux prévisions, aucun sommet ou aucune manifestation parallèle n'a eu lieu à Lyon. Dans l'ensemble, ces ONG d'intérêt général ont fait preuve d'une attitude constructive et l'on peut dire que des rapports nouveaux et plus fructueux se sont instaurés entre elles et la CNUCED.
- D.3 La définition du "partenariat" et le choix des domaines de coopération
- 12. La définition du "partenariat" retenue dans l'optique du Sommet était délibérément large : était considérée comme partenariat toute forme de collaboration entre la CNUCED et une autre organisation internationale, une ONG ou une entreprise privée qui entraînerait une amélioration de l'utilité et de l'efficacité des travaux de la CNUCED. D'une façon générale, cette collaboration supposait un intérêt commun pour une coopération technique visant un but bien précis (par exemple, le partenariat conclu entre la CNUCED

- et l'Union internationale des transports routiers pour l'amélioration des systèmes de surveillance du transport en transit), mais elle pouvait aussi procéder d'une volonté de "réfléchir ensemble" à des problèmes de développement (on citera à cet égard les partenariats entre le programme BIOTRADE de la CNUCED, l'université de Chicago et la Rutgers University).
- Pour choisir les domaines de coopération, on s'est fondé sur une analyse du secrétariat indiquant les secteurs où des partenariats apparaissaient le plus utiles, compte tenu de l'expérience déjà acquise ainsi que des contacts noués avec des ONG et des entreprises privées ayant manifesté le souhait de travailler avec la CNUCED. La conclusion de cette analyse était que, dans les domaines retenus pour les premiers projets de partenariat (commerce électronique, transports, BIOTRADE, microfinancement, mise en valeur des ressources humaines, investissement, gestion des risques liés aux produits de base et financement structuré), la coopération pouvait avoir un impact énorme. Par exemple, les économies que les agriculteurs des pays en développement réaliseraient grâce aux partenariats dans le domaine du financement structuré pourraient atteindre plusieurs millions de dollars. Le partenariat avec certaines des principales sociétés mondiales de gestion d'actifs aiderait grandement les organismes de microfinancement des pays en développement à obtenir des fonds à un coût raisonnable. Des résultats analogues pourraient être obtenus dans d'autres domaines comme le transport en transit, BIOTRADE, le cadre juridique du commerce électronique, etc. D'une façon générale, les partenariats mis en chantier à Lyon devraient se traduire par une très nette amélioration quantitative et qualitative des activités considérées.
- D.4 Comment mobiliser les bons participants du point de vue thématique et géographique
- 14. Malgré les incertitudes initiales, le Sommet a été une réussite si l'on considère le nombre et le niveau des participants (environ 2 800 personnes venant de 170 pays). C'est parce qu'il a été axé sur des problèmes de développement très importants et très concrets, et aussi parce que les intérêts communs de la CNUCED et des acteurs non gouvernementaux avaient été clairement définis au préalable.
- 15. La présence de certains des principaux acteurs mondiaux dans les domaines considérés, ainsi que d'un nombre considérable de chefs d'État ou de gouvernement et de ministres, a également été pour beaucoup dans le succès de la réunion. Cela en a rehaussé le prestige et a contribué à attirer des personnes en particulier des personnalités du monde des affaires qui n'auraient normalement pas participé à une réunion "traditionnelle" de la CNUCED.
- D.5 L'organisation d'une réunion d'un genre nouveau
- 16. Le Sommet était bien différent des réunions habituelles de la CNUCED en ce sens qu'aucune distinction n'a été faite entre les participants gouvernementaux et non gouvernementaux et qu'il n'y a pas eu de déclarations officielles ni de discussions sur un document final. Cela a beaucoup contribué à la vivacité du débat, a permis un véritable échange d'idées et a donné à tous les acteurs du développement l'occasion de faire entendre leur voix. Cette atmosphère détendue n'a pas été un des moindres agréments du Sommet.

- 17. Contrairement à l'habitude, les représentants de gouvernements n'ont pas eu le premier rôle, mais les réactions montrent qu'ils ont été extrêmement satisfaits du Sommet. Les ministres et autres hauts responsables ont recueilli des renseignements de première main sur des outils modernes de développement économique commerce électronique, instruments financiers perfectionnés pour le commerce des produits de base, microfinancement, etc. En même temps, la présence de maintes personnalités du secteur privé et d'organisations non gouvernementales leur a permis de tenir de nombreuses réunions bilatérales qui ont ouvert la voie à de nouveaux partenariats en matière d'investissement et de commerce. Le secrétariat estime que l'absence de formalités, la brièveté de la réunion et le fait qu'il n'y avait pas à prendre de décision politique et que tous les participants avaient le sentiment d'être placés sur un pied d'égalité ont été la clef du succès du Sommet qui devrait servir de modèle pour les futures réunions avec la société civile et le secteur privé.
- D.6 L'importance d'une stratégie de communication efficace
- 18. Vu la complexité du Sommet de Lyon et son intérêt potentiel pour divers acteurs, un effort particulier a été nécessaire dans le domaine de la communication.
- 19. Avant le Sommet, il importait d'éveiller l'intérêt de personnes qui ne faisaient pas forcément partie de l'"audience traditionnelle" de la CNUCED. Il fallait aussi veiller à ce que les médias parlent du Sommet dans le monde entier, pour y attirer des personnalités pouvant jouer un grand rôle dans la réalisation des objectifs de la CNUCED.
- 20. Malgré l'extrême maigreur des ressources, une stratégie de communication active a été mise en oeuvre, avec l'appui de la ville de Lyon. Les efforts ont surtout porté sur la mobilisation des médias internationaux, en particulier la télévision et la radio des pays en développement. On s'est employé activement à sensibiliser les journalistes : des conférences de presse ont été organisées régulièrement et des brochures publicitaires, un dossier de presse, un dossier vidéo et un bulletin d'information ont été largement diffusés.
- 21. L'utilisation de l'Internet a fait partie intégrante de la stratégie de communication. Un site Web spécial a été créé pour le Sommet, ce qui a accéléré la diffusion de l'information. En particulier, le site a joué un rôle essentiel durant le mois qui a précédé la réunion, en permettant de répondre aux très nombreuses demandes de renseignements des médias et des participants potentiels.
- 22. Pendant et après le Sommet, il était important d'informer l'opinion publique, et surtout les responsables au plus haut niveau, des solutions novatrices proposées à la réunion : 116 journalistes représentant 76 médias de 24 pays développés et pays en développement étaient présents à Lyon, et beaucoup d'autres ont rendu compte du Sommet en se fondant sur des renseignements fournis par des agences de presse. Euronews, RFO/AITV, France 3-Rhône/Alpes et UNO/TV ont présenté chaque jour des reportages et un grand nombre de chaînes de télévision, y compris CNN, ont diffusé le dossier de presse vidéo. La radio a beaucoup parlé du Sommet, en particulier dans les pays francophones.

TD/B/EX(20)/2 page 9

- D.7 Comment adapter les méthodes de travail de la CNUCED pour en faire un partenaire efficace des acteurs non gouvernementaux
- 23. Le Sommet de Lyon a montré que la société et le secteur privé étaient prêts à mettre des forces et des ressources nouvelles au service de la CNUCED. Les partenariats noués à cette occasion constituent un bon modèle qui peut être utilisé pour accroître la participation de la société civile et du secteur privé aux travaux de la CNUCED axés sur des objectifs de développement concrets. Ce modèle pourrait ensuite être appliqué à d'autres domaines d'activité de l'organisation, compte tenu de l'expérience acquise grâce à cette "première vague" de partenariats.
- 24. Le Sommet a également montré qu'il fallait revoir les méthodes de travail de la CNUCED pour permettre à celle-ci de collaborer de façon efficace et transparente avec ses partenaires de la société civile et du secteur privé. En organisant le Sommet, le secrétariat a innové : il a associé les partenaires du secteur privé et les acteurs non gouvernementaux à la définition des partenariats dès le début, il a sollicité chaque fois que possible le parrainage du secteur privé et il a limité la documentation au strict minimum pour ne donner que quelques exemples. Bien d'autres changements doivent être apportés aux méthodes de travail pour permettre à l'organisation de coopérer avec toute l'efficacité voulue avec des acteurs non gouvernementaux. Il y va de la crédibilité des accords de partenariat conclus à Lyon.
- 25. Les changements qui s'imposent sont notamment les suivants :
 - Il faut revoir les procédures administratives pour faciliter le financement privé d'activités de la CNUCED;
 - Il faut établir des principes directeurs clairs concernant le choix des ONG et des entreprises privées qui souhaitent devenir partenaires de la CNUCED;
 - Les aspects juridiques des partenariats doivent être précisés et il convient d'adopter une politique générale au lieu d'agir au cas par cas. En particulier, une plus grande flexibilité est nécessaire pour les contrats entre des programmes de coopération technique et des partenaires commerciaux.
- 26. Certains de ces changements ne sont pas du seul ressort de la CNUCED puisqu'ils concernent des règles de l'Organisation des Nations Unies. Il convient donc de demander conseil aux organes compétents ou au Secrétaire général de l'ONU. Il faut à cet égard assurer la cohérence avec les initiatives prises par celui-ci. Le Secrétaire général de la CNUCED entend cependant conduire la réforme et adapter un maximum de procédures de la CNUCED sous sa propre autorité.
- 27. Les transformations nécessaires pour que la CNUCED devienne un partenaire efficace des acteurs non gouvernementaux doivent aussi avoir l'appui des États membres. Par souci de transparence, et pour pouvoir mener à bien les nouveaux partenariats, une plus grande continuité est nécessaire dans la participation des ONG et du secteur privé à la vie institutionnelle de

la CNUCED. Il faut donner aux partenaires l'occasion de collaborer plus étroitement avec les États membres et le secrétariat dans des conditions de plus grande égalité - tout en tenant compte du fait que la direction politique de toutes les activités de la CNUCED doit rester la prérogative des États membres.

E. CONCLUSIONS

- 28. Le Sommet de Lyon a montré que nombre des principaux acteurs non gouvernementaux du développement jugeaient la CNUCED capable de contribuer utilement à la solution de certains problèmes urgents dans ce domaine. Les 18 partenariats présentés au Sommet donnent à l'organisation une chance exceptionnelle de devenir un puissant levier de développement. Le Sommet a également permis de définir les changements nécessaires pour mettre ce levier en action, dont certains sont mentionnés dans la section qui précède.
- 29. À la lumière du Sommet de Lyon et des résultats des premiers partenariats, le Secrétaire général de la CNUCED entend formuler des propositions concrètes qui pourraient être examinées par la Conférence à sa dixième session. Ces propositions viseront à faire de la CNUCED un catalyseur pour les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, un outil au service de tous ceux qui oeuvrent au développement. Pour faire fructifier les multiples idées émises à Lyon et transformer vraiment l'organisation, il faudra que tous les intéressés gouvernements, ONG, entreprises, milieux universitaires et, bien sûr, le secrétariat fassent ensemble un effort de créativité. Le Secrétaire général de la CNUCED mettra toutes les forces du secrétariat au service de cette transformation de la CNUCED à l'aube du nouveau millénaire.
